



COE056861

Strasbourg, le 30 octobre 1992
<fdhmin3.92>

Restricted
DH-MIN (92) 3

**COMITE D'EXPERTS POUR LA PROTECTION
DES MINORITES NATIONALES**

(DH-MIN)

Liste comparative des droits
concernant les minorités
adoptés ou proposés dans le cadre
de l'ONU, de la CSCE et du Conseil de l'Europe¹

établie par
la Direction des droits de l'homme

¹ ainsi que le projet de Convention élaboré par l'Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes et déposé au Conseil de l'Europe

Les instruments juridiques, en projet ou en vigueur, ainsi que les textes de la CSCE, qui ont été pris en considération dans les tableaux comparatifs sont les suivants (entre parenthèses se trouvent leurs abréviations) :

ONU:

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (Pacte).
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Conv.génocide).
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Conv.femmes).
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Conv.discrimination raciale).
- Projet de Résolution des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, soumis à l'Assemblée Générale (projet de Déclaration) - - -

UNESCO:

- Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (Conv. UNESCO).

CSCE:

- Acte Final d' Helsinki (Helsinki'75).
- Document de clôture de la Réunion de Vienne (Vienne).
- Charte de Paris pour une nouvelle Europe (Paris).
- Rapport de la CSCE de la Réunion d'experts sur les minorités nationales (Genève).
- Document de la Réunion de Moscou (Moscou).
- Document de la Réunion de Copenhague sur la Dimension Humaine (Copenhague).
- Document d' Helsinki (Helsinki '92).

CONSEIL DE L' EUROPE:

- Convention Européenne des Droits de l' Homme et des Libertés fondamentales (CEDH).
- Recommandation 1134 (1990) relative aux droits des minorités, de l' Assemblée Parlementaire du Conseil de l' Europe (Rec.1134).
- Proposition pour une Convention européenne pour la protection des minorités, élaborée par la Commission européenne pour la Démocratie par le le Droit" (projet de conv.)
- Projet de Protocole à la CEDH garantissant la protection des groupes ethniques, élaboré par la délégation de l' Autriche (projet de prot.).

Union Fédéraliste des Communautés Ethniques Européennes:

- Projet de Convention sur les droits fondamentaux des groupes ethniques européens (Protocole additionnel à la CEDH) : - projet de l' UFCE.

note: les paragraphes citées du Document de Copenhague se trouvent dans la section IV.

droit	instrument	NATIONS UNIES	CSCE	CONSEIL DE L'EUROPE	projet de l'UFCE
Groupes ou minorités visées		Pacte: minorités ethniques, religieuses ou linguistiques (27) Projet de Résolution: minorités nationales, ethniques, religieuses et linguistiques. Conv. génocide: groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux (II)	Minorités nationales	CEDH:minorités nationales (14) Rec.1134 :minorités nationales pr.de prot.:groupes ethniques (1) pr.de conv.:minorités ethniques, linguistiques et religieuses (1)	groupes ethniques (1)
Droit: -à l'existence -à la reconnaissance		projet de Résolution:(1.1) Conv.génocide:(II)		projet de conv.:(3.1) Rec.1134:(11.i) projet de prot.:(3.1)	(3.1),(3.4)
-Principe de non-discrimination et d'égalité devant la loi		Pacte:(26) Conv.femmes:(1),(2),(4) Conv.discrimination raciale:(1.1),(4) Conv.UNESCO:(1.1),(2) Projet de Résolution:(2.5),(3.1),(4.1)	Helsinki:(sec.Ia,VII.1) Paris.p.14 Vienne:(principe 18) Copenhague:(31.1),(33.2) Moscou:(28.7) Genève:(I.3)	CEDH:(14) Rec.1134:(10.ii) projet de conv.:(4.1)	(4)
Protection de l'identité des minorités: -principe général - mesures positives prises par les Etats		Projet de Résolution:(1.1) Projet de Résolution:(4) Conv.discrimination raciale:(1.4)	Genève:(III.4) Vienne:(principes 16.1-11 et 19) Copenhague:(33a),(31b) Genève:(IV.5),(VI.4)	Rec.1134:(10.iii) projet de conv.:(3.3) projet de prot.:(3.2) projet de conv.:(4.2)	(4.3)
-droit de libre appartenance à une minorité			Copenhague:(32a)	projet de conv.:(2.3) projet de prot.:(3.1)	(2.4)

droit	instrument	ONU	CSCE	Conseil de l'Europe	Projet de l'UFCE
libertés linguistiques: -droit à la reconnaissance de la langue maternelle -droit d'utiliser sa langue maternelle -droit d'utiliser sa langue maternelle dans les relations officielles -droit de s'informer pendant la procédure pénale ----- -droit d'utiliser son nom propre -droit de présenter dans la langue maternelle les dénominations locales	Pacte:(27) projet de Résolution:(4.2) Pacte:(14.3a) -----	Copenhague:(32.1) Copenhague:(34.1) ----- Copenhague:(32.2)	projet de conv.:(7) projet de prot.:(7.1) projet de prot.:(7.3) projet de conv.:(8) CEDH:(5.2),(6.3a),(6.3e) ----- projet de prot.:(7.2) projet de prot.:(7.4)	(7.1) (7.2),(7.4) (7.2) ----- (7.5) (7.3)	
Droit à l'enseignement: -droit d'apprendre sa langue maternelle à l'école -droit de créer des établissements d'enseignement	Conv.discrimination raciale:(5.e.v) projet de Résolution:(4.3),(4.4) Conv.UNESCO:(2.b),(5.1c) Projet de Résolution:(4.3)	Vienne:(Coopération dans les domaines humanitaires et autres:68) Copenhague:(32.2),(34) Genève:(IV.7.-7) Genève:(IV.7.-8)	Rec.1134:(12.1) projet de conv.:(9) projet de prot.:(8.1),(8.2) projet de prot.:(8.3)	(8) (9.2)	
Liberté culturelle: -droit de développer et d'exprimer leur culture, leur langue ou leur coutume -droit de créer des associations culturelles -droit de solliciter de financement par l'Etat	Conv.discrimination raciale:(5.e.vi) projet de Résolution:(2.2),(4.2)	Moscou:(35) Vienne:(Coopération dans les domaines humanitaires et autres:59,61) Genève:(III.4)	Rec.1134:(11.ii) projet de prot.:(3.3) Rec.1134:(11.iii)	(9.2)	
-droit d'association	Conv.discrimination raciale:(5.d.ix) projet de Résolution:(2.4) Pacte:(21),(22)	Genève:(VII.2) Copenhague:(32.5)	CEDH:(11) Rec.1134:(11.iii) projet de prot.:(3.6)	(9.1)	

Droit	Instrument	NATIONS UNIES	CSCE	CONSEIL DE L'EUROPE	Projet de l'UFCE
Libertés d'information: -liberté d'expression -droit de diffuser des informations dans sa propre langue -droit d'accès aux médias -droit aux propres moyens de communication	Conv.discrimination raciale:(5.d.viii)	Vienne:(Coopération dans les domaines humanitaires et autres:45) Genève:(VII.2)	Vienne:(principe 16),(16.1-11) Copenhague:(32.3) Helsinki'75:(VII.1),(VII.3) Copenhague:(32.2)	CEDH:(10) projet de conv.:(6.1) (11.1),(11.3) (11.2) (11.2)	
Libertés religieuses: -liberté de conscience -droit de créer leurs propres institutions religieuses	Conv.discrimination raciale:(5.d.vii)	Vienne:(V.3),(VII.4) Helsinki'92:(IX.5)	projet de Résolution:(6),(7)	CEDH:(9) projet de conv.:(10) Rec.1134:(11.iii)	(10.2)
-droit à la coopération transfrontalière	projet de Résolution:(2.5)	Copenhague:(32.4) Genève:(VII.1 et 3) Vienne:(Coopération dans les domaines humanitaires et autres:31)	projet de conv.:(5)	(10.1)	
-liberté de circulation	Conv.discrimination raciale:(5.d.i et ii)	Vienne:(principe 20)	CEDH:Protocole N°4 (2)		
-droit de participation aux affaires publiques	Conv.discrimination raciale:(5.c) projet de Résolution:(2.3)	Copenhague:(35a) Genève:(III.1),(IV.7.-1 et -2)	Rec.1134:(11.iv) projet de conv.:(14.1) projet de protocole.:(6)	(12),(15.1)	

Instrument	NATIONS UNIES	CSCE	CONSEIL DE L'EUROPE	projet de l'UFCE
Droit -droit de participation à la vie économique	projet de Résolution:(2.2),(4.5)	Genève:(IV.1)		
Droit de représentation politique: -dans les différents organes étatiques -dans les instances internationales	Conv.discrimination raciale:(5.c)	Moscou:(43.4),(43.5),(43.7) Genève:(III.2)	projet de prot.: (3.5),(3.6)	(13),(9.1) (15.2)
-droit à un recours effectif	Conv.discrimination raciale:(6)	Vienne:(principe 13.9) Genève:(IV.2b) Copenhague:(40.5)	CEDH:(13) projet de conv.:(11) projet de prot.:(9)	
-obligation de loyauté des minorités à l'égard de l'Etat			projet de conv.:(15)	
Obligations de l'Etat: -de s'abstenir de toute politique d'assimilation -obligation de coopérer avec d'autres Etats -obligations diverses	projet de Résolution:(5.2),(6),(7) projet de Résolution:(8.1)	Copenhague:(32b) Genève(III.4)	Rec.1134:(13.iv) projet de conv.:(13) projet de prot.:(3.3)	(3.3)
-vers un droit à l'autonomie locale		Copenhague:(35.2) Genève:(IV.8.-3)	projet de prot.:(2),(6),(7.3 et 4),(8.2)	(14)
-clauses de sauvegarde.restrictions et dérogations da la portée des droits	Pacte:(4)	Vienne:(principe 17) Moscou:(28.7) Copenhague:(31b),(33b),(34a)	CEDH:(15.1 et 2) projet de conv.:(12)	(16.5)

Droit	Instrument	NATIONS UNIES	CSCE	CONSEIL DE L'EUROPE	projet de l'UFCE
-attribution des droits collectifs		projet de Résolution:(1.1)	Vienne:(principe 19) Copenhague:(33)	Rec.1134:(11.i),(11.ii) projet de prot.:(3.5),(5),(7.5),(8.3),(9)	(5),(9.2),(14)
-mécanisme de contrôle établi ou proposé		Pacte:Comité (28),(Protocole fac.) Conv.disc.raciale:Comité (8)	Vienne: Dimension Humaine Helsinki'92:Haut Commissariat sur les minorités	CEDH:Commission,Cour,Comité des Ministres projet de conv.:Comité européen (18) projet de prot.:voir CEDH	voir CEDH (17A) Conseil des droits des minorités (17C)